

CSS Assurance – Student Care

L'assurance collective pour les étudiants étrangers

Antonio Alfano, Responsable Student Care | Suisse Romande |



Agenda



- Portrait du groupe CSS
- Produit Student Care
- Paquets d'assurances

Etapes historiques du Groupe CSS

- 1899** Fondation à St-Gall en tant qu'institution d'entraide
- 1914** Reconnaissance par la Confédération
- 1959** Neutralité sur le plan politique et confessionnel
- 1987** Plus d'un million d'assurés
- 1994** Les sections sont réunis en agences, agences principales et agences régionales
- 2004** Fondation de la CSS Holding, d'Arcosana SA et de vivit sa
- 2005** Début de la collaboration avec l'Auxilia Assurance-maladie
- 2006** Entrée sur le marché allemand avec les assurances-maladie complémentaires
- 2007** Transformation de l'Auxilia Assurance-maladie (fondation) en Auxilia Assurance-maladie SA
L'Auxilia Assurance-maladie SA débute son activité dans toute la Suisse
Regroupement Groupe CSS et INTRAS

Chiffres de référence 2008



Prestations d'assurance
3,1 milliards de francs



Assurés de base
1 million de personnes



Collaborateurs
2'500 personnes

Chiffres Groupe CSS sans INTRAS

Des assurances pour chaque besoin



Assurance obligatoire
des soins



Paquets familiaux



Assurances
complémentaires



Assurances-vie



Assurances de choses

Obligations légales en Suisse

- Les étudiants et stagiaires étrangers sont obligés, dès leur arrivée en Suisse, de s'assurer contre le risque maladie et accident.
- Student Care couvre les mêmes prestations que celles admises dans la loi fédérale sur l'assurance maladie de l'assurance de base pour les habitants de Suisse (LAMal). Student Care a été admis par l'office fédéral des assurances privées (OFAP) le 08.03.2004.
- Des assurances complémentaires peuvent être ajoutées à Student Care, de manière à augmenter la couverture d'assurance.

Cercle d'étudiants pouvant être assuré avec Student care



Student Care, c'est l'assurance maladie pour les étudiants et stagiaires étrangers jusqu'à 30 ans :

Conditions:

Essentiellement pour les non-membres de l'UE et AELE

Cursus d'études complet en Suisse et présence en Suisse uniquement pour cette raison

Pas de travail annexe salarié

(Exception faite en Suisse romande où le travail rémunéré est admis en fonction de règles cantonales)

De larges prestations pour une somme modique

Student Care, c'est :

- Une assurance maladie et accidents pour CHF 80 par mois
- Franchise annuelle : CHF 100
- Pas de participation aux coûts
- Pas d'examen de l'état de santé

Prestations principales de Student Care

- Prise en charge hospitalière en division commune dans tous les services hospitaliers publics du canton de domicile ou du lieu de travail (max. 8 lits)
- Coûts médicaux (consultations médicales dans le canton de domicile ou du lieu de travail)
- Médicaments prescrits sur ordonnance.
- Contribution à l'achat de lunettes ou lentilles de contact.

Participation de l'étudiant:
Franchise de CHF 100 / année civile.

Prime mensuelle
Femmes & hommes jusqu'à
30 ans: CHF 80

Complément d'assurances pour les petits budgets: le paquet d'assurances Economy



Assurance hospitalière myFlex Economy (V 1)

- Prise en charge des coûts LAMal dans toute la Suisse.
- Libre choix de la division à la veille de l'admission à l'hôpital avec participation aux coûts (voir ci-dessous) si la division choisie n'est pas commune.
- Prisen en charge des coûts dans le monde entier en cas de traitement stationnaire d'urgence.

Assurance ambulatoire myFlex Economy

- couverture dans le monde entier de traitements ambulatoires d'urgence.
- Transport d'urgence
- Frais de recherche et sauvetage dans le monde entier max. CHF 100'000 / cas.
- Rapatriement.

Participation aux coûts

Assurance hospitalière:

Division demi-privée 40% jusqu'à CHF 8'000 / année civile

Division privée 70% jusqu'à CHF 14'000 / année civile

Assurance ambulatoire:

10% de quote-part

Prime mensuelle inclus Student Care Ex. Canton de Vaud

16 à 20 ans:

Hommes CHF 92.60

Femmes CHF 93.25

21 à 27 Jahre:

Hommes CHF 94.80

Femmes CHF 95.80*

28 à 30 Jahre:

Hommes CHF 97.75

Femmes CHF 99.80*

*sans prestations de maternité.

Complément d'assurances pour les personnes qui veillent à leur sécurité: Paquet d'assurance Balance



Assurance hospitalière myFlex Balance (V 1)

- Prise en charge des coûts LAMal dans toute la Suisse.
- Libre choix de la division à la veille de l'admission à l'hôpital en Suisse avec participation aux coûts (voir ci-dessous) si la division choisie n'est pas commune.
- Prisen en charge des coûts dans le monde entier en cas de traitement stationnaire d'urgence.

Assurance ambulatoire myFlex Balance

- couverture dans le monde entier en cas de traitement ambulatoire d'urgence.
- Montant complémentaire pour les lunettes/lentilles de contact
- Participation à la physiothérapie.
- Transport d'urgence
- Frais de recherche et sauvetage dans le monde entier max. CHF 100'000 / cas.
- Rapatriement.

Participation aux coûts

Assurance d'hospitalisation:

Division demi-privée 20% jusqu'à CHF 2'000 / année civile

Division privée 35% jusqu'à CHF 4'000 / année civile

Assurance ambulatoire:

10% de quote-part

Prime mensuelle inclus Student Care Ex. Canton de Vaud

16 à 20 ans:

Hommes CHF 119.45

Femmes CHF 122.50

21 à 27 ans:

Hommes CHF 125.20

Femmes CHF 129.35*

28 à 30 ans:

Hommes CHF 134.20

Femmes CHF 142.75*

*sans prestations de maternité.

Complément d'assurances pour les personnes exigeantes: Paquet d'assurances Premium



Assurance hospitalière myFlex Premium (V 1)

- Prise en charge dans le monde entier dans les cas d'urgences ou traitements à option jusqu'à max. CHF 500'000 / année civile
- Libre choix de la division à la veille de l'admission à l'hôpital en Suisse avec participation aux coûts (voir ci-dessous) si la division choisie n'est pas commune.
- Prise en charge des coûts hospitaliers de maladie et accidents dans les cas d'entreprises téméraires jusqu'à CHF 500'000 / année civile.

Assurance ambulatoire myFlex Premium

- couverture dans le monde entier de traitements ambulatoires d'urgence ou traitements à option jusqu'à max. CHF 250'000/ ac
- Montant complémentaire pour les lunettes/lentilles de contact
- Montant complémentaire pour la la physiothérapie.
- Transport d'urgence
- Frais de recherche et sauvetage dans le monde entier max. CHF 100'000/ cas.
- Rapatriement.
- Prise en charge des coûts ambulatoires de maladie et accidents dans les cas d'entreprises téméraires jusqu'à CHF 250'000 / ac

Participation aux coûts

Assurance d'hospitalisation:

Division demi-privée: pas de participation

Division privée 35% jusqu'à CHF 2'000/ année civile

Assurance ambulatoire:

10% de quote-part

Prime mensuelle inclus Student Care Ex. Canton de Vaud

16 à 20 ans:

Hommes CHF 182.60

Femmes CHF 190.75

21 à 27 ans:

Hommes CHF 196.90

Femmes CHF 208.15*

28 à 30 ans:

Hommes CHF 220.25

Femmes CHF 243.55*

*sans prestations de maternité

Avantages en un coup d'oeil

- Couverture de base obligatoire pour la maladie et l'accident
- Prime mensuelle CHF 80
- Franchise CHF 100/ année civile
- Pas de participation aux frais
- Conclusion sans examen de santé
- Paquets d'assurances complémentaires attractifs.

Contacts

Antonio Alfano - responsable tél. 058 277 30 72

Christelle Perritaz - assistante tél. 058 277 30 74

Malika Thanavady – assistante tél. 058 277 30 73

CSS Assurance

Société du Groupe CSS

Agence principale Student Care

Avenue Vinet 16, 1004 Lausanne

info.studentcare@css.ch

www.css.ch